



DEVAL'STSO by St So Air Force

REGLEMENT COURSE DE CAISSES A SAVON FOLKLORIQUE

La course de caisses à savon folklorique de St Sorlin d'Arves, organisée par l'association « St So Air Force» est une course qui donne la possibilité aux enfants, aux adolescents, comme aux adultes de s'affirmer, de s'organiser, et de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

CATEGORIES

Pour pilotes de 10 à 100 ans.

LA CAISSE A SAVON :

La caisse à savon doit répondre aux exigences suivantes :

- être stable et robuste.
- être pourvue de freins efficaces, qui seront vérifier par un commissaire de course avant le départ de la manche d'essai (éviter le levier de frein entre les jambes).
- être équipée d'un crochet de remorquage résistant à l'avant et à l'arrière.
- être équipée d'une bonne et solide direction.
- comportée 3 ou 4 roues.
- supprimer tout ce qui peut blesser les passagers ou les spectateurs.
- pour des raisons de sécurité, le poids maximum (engin seul) n'excèdera pas 120KG.
- le plancher doit être complet sous le pilote.
- les dimensions maximales sont :
 - longueur : 2,50m
 - largeur : 1,20m
- Chaque caisse à savon doit être équipée d'une sangle d'une longueur de 2 mètres minimum, munie d'un mousqueton solide à chaque extrémité
- Un numéro de course, sera remis à chaque participant : prévoir un emplacement pour qu'il soit bien visible



DEVAL'STSO by St So Air Force

MESURES DE SECURITE RELATIVES AUX PILOTES :

- Le port du casque et de vêtements protégeant l'ensemble du corps est obligatoire. - **Les pilotes de moins de 18 ans devront posséder, lors de leur inscription d'une autorisation parentale.**
- Dorsale et gants fortement conseillés.

REGLEMENT ET DEROULEMENT DE LA COURSE :

- Pour participer aux manches de la courses, chaque pilote devra s'être inscrit auprès de l'association « St So Air Force », par internet (ssaf.fr) ou sur place.
- La course se déroulera en 2 manches :
 - 1 reconnaissance + 2 MANCHES courses
 - DEPART : Sommet du village de St Sorlin d'Arves
 - ARRIVEE : Hotel l'Etandard
- Les pilotes s'élanceront un à un après autorisation du juge de départ.
- Seules les caisses à savon ayant reçu l'autorisation du « directeur de course » seront autorisées à prendre le départ et ce avant un contrôle technique de la caisse à savon.
- Pas plus de deux candidats ne peuvent utiliser une même caisse à savon.
- La direction de course est seule juge des décisions, quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.
- Elle peut exclure des véhicules ne représentant pas les garanties de sécurité requises.
- Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non- respect du règlement.

ASSURANCE :

Il est rappelé que la descente n'est pas une épreuve sportive.

Chaque participant doit donc souscrire les assurances qu'il juge nécessaire, pour parer aux conséquences d'un accident survenant dans le cadre de ses loisirs.

L'organisateur est assuré pour parer aux conséquences d'un défaut d'organisation, mais en aucun cas il assure individuellement chaque participant.

RESPONSABILITE :

Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal), se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule.



DEVAL'STSO by St So Air Force

Je soussigné, pilote,

NOM : **PRENOM** :

ADRESSE :

.....

Mail : **Téléphone** :

Certifie avoir pris connaissance du règlement.

Fait à :

Signature :

**IL NE S'AGIT PAS D'UNE EPREUVE DE VITESSE,
MAIS DUNE MANIFESTATION FOLKLORIQUE**



DEVAL'STSO by St So Air Force

Je soussigné, copilote (si existant),

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :
.....

Mail : **Téléphone :**

Certifie avoir pris connaissance du règlement.

Fait à :

Signature :

**IL NE S'AGIT PAS D'UNE EPREUVE DE VITESSE,
MAIS DUNE MANIFESTATION FOLKLORIQUE**